

De l'e-learning contre le blanchiment d'argent

Les acteurs de la finance doivent désormais appliquer la LBA. Plusieurs instituts proposent des formations dès la rentrée. Par Edouard Bolleter

C'EST DANS L'AIR DU TEMPS. Les banques, sociétés et intermédiaires financiers sont désormais dans l'obligation d'appliquer des règles très rigoureuses et parfois complexes, celles liées à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). De nombreux cadres et employés doivent alors se mettre à la page et plusieurs formations ad hoc les attendent à la rentrée en Suisse romande. Comme l'Association romande des intermédiaires financiers (ARIF), organisme d'autorégulation LBA, qui marque sa 20^e année d'activité en lançant le premier outil de formation par e-learning.

«Nos programmes de formation sont reconnus parmi les meilleurs du genre en Suisse, avec une quinzaine de séminaires pluridisciplinaires par année. Le système d'e-learning sur support vidéo, inspiré des modèles d'apprentissage en aéronautique, se concrétise donc. Les modules ont été conçus pour couvrir l'ensemble des obligations de diligence LBA des intermédiaires financiers. Cette formation à distance permet aussi un primo-apprentissage accessible à tous les collaborateurs», explique son directeur Norberto Birchler.

Blanchiment et terrorisme

Le mouvement est lancé. La société genevoise eSkills, spécialiste de la compliance bancaire, a également développé des cours en e-learning aboutissant à une certification LBA. Cette formation permet aussi de préparer les professionnels de la finance à anticiper et évaluer les situations telles que blanchiment d'argent, financement du terrorisme et autres infractions fiscales prévalables. «A 100% digitale, cette formation a été développée spécialement pour la Suisse et associe des parties théoriques sur les lois et directives suisses avec des cas pratiques tirés d'exemples concrets auxquels peuvent



Le 1^{er} juin, le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de modification de la LBA.

être confrontés les employés d'une banque ou d'un gérant de fortune suisse», décrit Ricardo Payro, porte-parole de l'institut.

De son côté, l'Association suisse des gérants de fortune (ASG) propose une formation pour les gérants de fortune indépendants. Outre l'accent mis sur les questions réglementaires dans les domaines des règles de conduite professionnelles, de la loi sur le blanchiment d'argent et de la fourniture de prestations transfrontalières, des séminaires de formation consacrés à différents domaines de la finance, au système fiscal et

à la gestion d'entreprise sont aussi proposés. Enfin, l'ASG propose des formations aux sociétés de révision chargées de contrôler les gérants de fortune indépendants.

A l'Ifage, à Genève, un cours est dévolu à la banque et à la compliance. «Ce cours se concentre sur les risques juridiques qui se présentent aux établissements financiers. Il s'adresse aussi bien aux praticiens expérimentés qu'à ceux qui débutent dans le domaine financier. Il peut aussi servir de passerelle à une réorientation professionnelle», note Delphine Lazzarotto de l'Ifage. ■

PUBLICITÉ

IFM UNIVERSITE
INSTITUT DE FINANCE ET MANAGEMENT

3 accréditations Cursus innovant

Français & Anglais Focus carrière

BACHELOR / MASTER / MBA

Management, Banque & Finance
International Business, Trading
Communication, Marketing

Tél. 0223222580 - www.ifm.ch